

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 1020

Nom de l'établissement : Archives de l'Etat de Genève

Adresse de l'établissement: Rue de l'Hôtel-de-ville 1

Date dernière mise à jour: 23.03.2020

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque	Année du diagnostic
Sous-sol	SS_2	Dallemte grise et colle noire	2018		2008
Sous-sol	Economat	colle noire	2018		2008
RDC	Réserve archives	Dallemte gris-bleu	2018		2008
RDC	Réserve archives	Dallemte gris-bleu	2018		2008
RDC	Réserve archives	Dallemte jaunâtre	2018		2008
1 er étage	Réserve archives	Fibrociment derrière tableau électrique	2018		2008
1 er étage	E1_2	Carton sous l'interrupteur dans l'armoire à balai des WC	2018	Assaini en 2016	2008
2ème étage	Réserve archives n°2	Fibrociment derrière tableau électrique	2018		2008
3ème étage	Réserve archives n°3	Fibrociment derrière tableau électrique	2018		2008
4ème étage	Réserve archives n°4	Fibrociment derrière tableau électrique	2018		2008
Combles	Bâtiment principal	Cartons sous luminaire	2018	Assaini en 2016	2008
Combles bât principal	C 1	Cartons derrière les boîtes de dérivation	2018	Assaini en 2016	2008

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'Autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.